

Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, cher-e-s collègues,

J'interviens ici en tant que représentante de l'Union Syndicale Solidaires sur ce sujet grave et important, particulièrement d'actualité, la culture du dialogue social.

Nous avons souligné dès l'arrivée de la saisine gouvernementale, le **danger d'instrumentalisation** qui menaçait la sérénité et la crédibilité de nos travaux, alors même que celle-ci se situait explicitement dans le cadre de la « Loi travail », déjà fortement contestée par une grande majorité des organisations syndicales et des organisations de jeunesse. Une pétition en ligne avait déjà ainsi recueilli 1,3 millions signatures exprimant le rejet global d'un projet dont le contenu a pour objet la remise en cause des garanties des salariés dans le cadre des relations sociales.

Depuis lors, le contexte n'a cessé de nous interpeller pour montrer un haut degré de conflictualité, avec **grèves et manifestations**, concernant le monde des salariés, conscient de perdre beaucoup dans cette déconstruction en cours du Code du travail mais aussi celui de la jeunesse, cheville ouvrière de formes impressionnantes et significatives de la mobilisation, exprimant clairement le rejet d'un futur irrémédiablement précaire : **ainsi le mouvement « Nuit debout » témoigne d'une réalité vivante et pleine d'imagination créatrice que notre assemblée s'honorerait à prendre en compte.**

Le CESE revendique à juste titre d'être le lieu-creuset des **convergences des différents acteurs de la société civile**. Comment pourrait-il rendre un avis **hors-sol**, en ignorant l'absence totale de dialogue sous toutes ses formes ?

Le gouvernement nous a saisi de façon précipitée et n'a pas du tout démontré son sens du dialogue face à la forte contestation de son projet de loi, utilisant le 49.3 pour empêcher tout débat au Parlement, la répression dans la rue pour tenter d'intimider les manifestants.

**L'enjeu est pourtant essentiel** : la « loi-travail » s'articule autour de deux questions-clés : la **flexibilité généralisée**, de l'emploi, des horaires, des salaires, et la **décentralisation des relations de travail**, qu'il s'agit de traiter au niveau le plus bas possible, celui de

l'entreprise étant privilégié, avec la généralisation de **la remise en cause du principe de faveur. Avec cette inversion de la hiérarchie des normes**, un accord d'entreprise pourra déroger sur **des questions-clé en défaveur du salarié.**

Le détricotage du Code du travail en cours a pour objectif d'affaiblir les règles qui protégeaient les salariés dans **l'inégale relation** de travail entre le patronat, les actionnaires et les employés.

Individualiser toujours plus les salarié(es), les mettre en concurrence pour les affaiblir, **considérer le travail comme un coût responsable du chômage** alors qu'il produit les richesses, **ce n'est pas notre culture des relations sociales.**

D'aucuns voudraient réécrire l'histoire en « oubliant » les événements qui ont permis les grands acquis sociaux qui sont la mémoire et la fierté de notre conception du progrès social.

Nous avons déposé beaucoup d'amendements, qui ont été rejetés, confirmant la volonté de s'inscrire dans le cadre fixé.

Pour toutes ces raisons, comme vous l'aurez compris monsieur le président, cher-e-s collègues, nous voterons contre cet avis.